

Wolu-Inter-Quartiers ... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Décembre 2010

MENSUEL N° 142 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Mobilité

**223 fiches « mobilité »
éditées depuis 2002 par WIQ**

Depuis l'édition en 2002 de la partie analytique de la Charte de la Mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert, Wolu-Inter-Quartiers a produit de nombreuses fiches techniques « mobilité » qui relèvent chacune des points particuliers à traiter en matière de mobilité.

Ce sont les bénévoles des comités de quartiers, en collaboration avec WIQ, qui établissent, par lieu géographique, le constat des diverses difficultés rencontrées pour toutes les matières qui touchent à la mobilité, mais sans doute plus particulièrement piétonnes et cyclistes. A chaque fois, le constat de la situation est établi et des pistes de solution sont proposées.

Les relevés sont ainsi repris sur des **fiches techniques individuelles (54 nouvelles en 2010)** pour constituer ensemble le document technique de notre charte, document destiné aux personnes plus particulièrement intéressées et aux administrations concernées.

Nous nous sommes plus particulièrement penchés sur les zones couvertes par les comités de quartiers, membres de WIQ. Nous en proposons aussi d'autres à notre propre initiative ou à la demande d'habitants.

Il est par conséquent utile de rappeler que nous sommes disposés à inclure dans notre document de nouvelles fiches provenant de comités non-membres de WIQ, d'autres associations, ou encore d'habitants, pour autant que les propositions faites soient en concordance avec la philosophie générale de notre charte de la mobilité.

Notre volonté est que ce document soit évolutif : c'est-à-dire que l'on puisse, en fonction des événements, compléter une fiche, signaler la

résolution d'un problème ou encore y adjoindre une ou plusieurs nouvelles fiches.

En totalisant toutes les fiches présentées et en incluant celles établies en 2010, nous sommes quand même fiers d'avoir créé à ce jour 223 fiches.

Avoir fait ce travail est très positif, mais évidemment il faut qu'il soit suivi d'améliorations concrètes sur le terrain.

Il nous semblait important de profiter de l'opportunité de la présentation de nos 54 fiches techniques « mobilité » 2010 pour **établir un premier petit bilan des fiches éditées précédemment.**

Quel accueil nos interlocuteurs nous ont-ils réservé ?

Disons-le, c'est très varié.

Prenons d'abord la Commune : celle-ci a complètement ignoré nos fiches techniques en 2002, mais les a accueillies très positivement en 2007 et 2008, non seulement pour la pertinence de nos demandes mais également pour notre méthode de travail.

Depuis la remise de nos fiches en 2007 nous avons d'ailleurs régulièrement des réunions de suivi avec la cellule mobilité de la commune. Et on peut dire que bien des problèmes ont été résolus.

Nous pouvons également pointer positivement notre collaboration avec **la Police** qui a été attentive à nos demandes lorsqu'elles les concernaient, notamment en intervenant à propos du stationnement illégal qui mettait en insécurité les au-



La Saint-Nicolas a été bien fêtée par les comités de quartiers Parvis St-Henri et Prekelinden - Bois de Linthout. Nous espérons que cela a été de même partout ailleurs.

tres usagers de la route. Certains endroits ont ainsi été sécurisés, d'autres devront sans doute attendre une intervention physique pour que ce soit le cas.

En ce qui concerne la Région, nous ne pouvons pas afficher la même satisfaction.

Sans affirmer que rien n'a changé, nous tenons à souligner le fait que pour obtenir une « amélioration », l'énergie à déployer est très ou plutôt trop importante. Un seul exemple : pour sécuriser le phasage des feux au carrefour Hymans, Woluwe, Vanderveelde où le risque d'accident était permanent, cela a mis deux ans et d'innombrables demandes et échanges de courriers, et cela, malgré l'appui de la Commune et de la Police.

Le principal problème par rapport à la Région, c'est la difficulté de rencontrer le bon interlocuteur ... tant il y en a de différents qui peuvent intervenir sur une même fiche. Le second souci étant d'obtenir des réponses, qu'elles soient positives ou négatives.

Mais nous ne perdons pas espoir que cela s'améliore avec ces nouvel-



Le « petit » patrimoine



Le poêle à bois

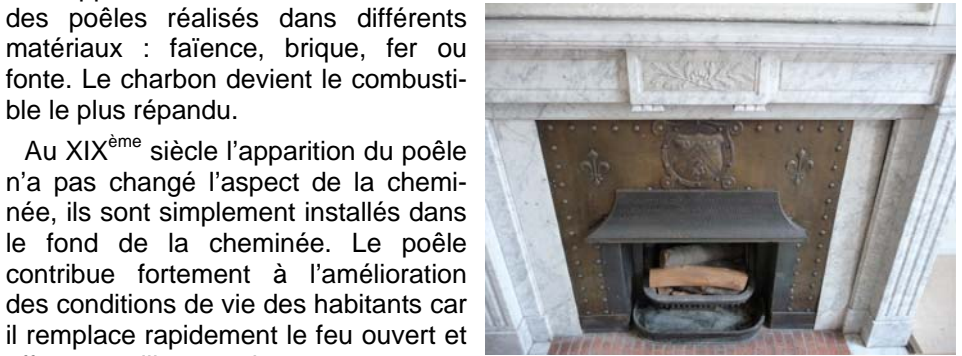
Au XVIII^{ème} siècle, le chauffage consistait, le plus souvent, en une grande cheminée dans laquelle on brûlait du bois ou de la tourbe. On se rassemblait autour de la cheminée et durant les longues soirées on lisait, brodait, tricotait et on se racontait les événements de la journée.

A l'apparition du charbon, on installa des poêles réalisés dans différents matériaux : faïence, brique, fer ou fonte. Le charbon devient le combustible le plus répandu.

Au XIX^{ème} siècle l'apparition du poêle n'a pas changé l'aspect de la cheminée, ils sont simplement installés dans le fond de la cheminée. Le poêle contribue fortement à l'amélioration des conditions de vie des habitants car il remplace rapidement le feu ouvert et offre un meilleur rendement.

Certains poêles anciens sont des objets très recherchés de nos jours.

Geneviève Vermoelen. Tél. : 02 735 03 65.



les fiches 2010. Nous avons l'intention de demander à l'AED de pouvoir mettre sur pied une collaboration similaire à celle qui a été mise en place avec la Commune et qui est fructueuse.

La difficulté de faire avancer des dossiers mixtes est bien réelle, à savoir des situations qui impliquent une intervention concertée entre plusieurs autorités. Prenons l'exemple d'une fiche qui propose l'installation d'un arrêt de bus à l'avenue Georges Henri, au niveau de la rue Crocq. La STIB n'attend que le signal de la commune (des plans existent) qui postpose ce dossier conflictuel entre les pour et les contre cet arrêt de bus. Ainsi, ce dossier traîne.

Quelques chiffres ...à interprétation pour les fiches 2007 et 2008, soit 123 au total

Pourquoi à interprétation ?

Parce que plusieurs fiches concernent deux niveaux d'intervention ; certaines sont résolues partiellement ; d'autres l'ont été mais doivent être recommencées ; quelques unes parfois ont reçu une réponse négative ou sont en attente d'un financement hypothétique ou encore n'ont pas de solution adéquate ...

Pourcentage de fiches résolues par intervenant :

Commune : 42 fiches sur 88 : ± 48 %

STIB : 2 fiches sur 5 : 40 %

AED : 5,5 fiches sur 30 : ± 18,5 %

Shopping Center : 0 fiche sur 3 : 0 %

Ainsi que signalé plus haut, ces chiffres doivent être pris comme des indicateurs de tendance qui nous semblent cependant assez révélateurs.

Des problèmes récurrents qui pourraient être résolus autrement

Certaines fiches pourraient être répétées à l'envi car elles relèvent plutôt d'une gestion quotidienne ou d'une façon de procéder.

Un premier cas concerne l'élagage **des arbres** qui cachent à la belle saison les panneaux de signalisation routière ou encore le **non entretien** des haies de certaines propriétés privées.

Un deuxième cas concerne le **manque de renouvellement des peintures blanches** qui signalent soit les passages piétons, soit les sas ou bandes cyclables, peintures pourtant garantes de la sécurité.

Un troisième cas concerne l'**asphalte**. Nous constatons de plus

en plus souvent que la couche d'asphalte arrive quasi à hauteur des trottoirs. Outre un mauvais écoulement des eaux, cela provoque une insécurité pour les piétons : les voitures stationnent plus facilement sur les trottoirs ou roulent carrément dessus lorsque le croisement entre deux véhicules est un peu juste. Nous préconisons que de véritables bordures soient systématiquement créées lors de ce type d'aménagement.

Un quatrième cas et c'est plutôt le fait de la Région, concerne l'**attentisme**. On décide de ne rien faire car la voirie en question doit de toute façon être réaménagée dans les années à venir.

Quand on connaît les reports qui existent à propos de nombreux chantiers, nous estimons que certaines interventions demandées pourraient être réalisées directement, car les problèmes soulevés pourraient souvent être corrigés de façon relativement légères (réparation, phasage des feux, ...) et peu onéreuses.

Enfin, nous insistons également sur la **qualité à accorder aux détails des chantiers** d'aménagement de la voirie. Souvent la finition fait défaut alors qu'elle peut se révéler essentielle pour les piétons et cyclistes.

Conclusions

Ne boudons pas notre plaisir de voir non seulement notre travail reconnu, ce qui est toujours agréable,

Mobilité

Un site propre « bus » à l'avenue des Cerisiers, un débat de longue date !

A la limite de notre commune, Wolu-Inter-Quartiers s'est intéressé depuis plusieurs années au projet de réaménagement de l'avenue des Cerisiers pour sa section comprise entre le square Levie et le boulevard Reyers.

Bien que située sur la commune de Schaerbeek, les propositions émises influenceront évidemment la mobilité des usagers venant de Woluwe-Saint-Lambert.

Et, contrairement à ce que nous avons pu lire dans la presse communale, le projet ne s'est pas fait à la va-vite puisque le premier projet d'a-

Charte de la mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert



Fiches techniques 2010



Wolu-Inter-Quartiers
Novembre 2010

mais surtout de voir qu'il peut apporter une aide concrète au travail quotidien des gestionnaires de voiries et finalement que les collaborations mises en place apportent des résultats positifs pour l'ensemble des usagers de notre commune.

Pour nous il est également important de structurer et de fixer dans le temps nos différentes demandes. Cela met en lumière l'existence d'une problématique à un moment bien précis et cela « oblige » le gestionnaire à se positionner et à agir si nécessaire.

Enfin, comme vous avez pu sans doute le constater dans nos trois derniers bulletins d'information, nous allons suivre plus particulièrement certaines fiches qui nous semblent prioritaires.

Bernard Devillers - Coordinateur

ménagement est antérieur à 2005 et il ne s'est pas fait sans concertation, nous y reviendrons.

L'idée principale du projet est de favoriser le passage des bus dans cette artère régulièrement encombrée aux heures de pointe, par la création d'un site propre pour les bus et d'en profiter pour réaménager complètement cette artère. Cet objectif rencontre tout à fait les nôtres en matière de mobilité pour les transports en commun.

Le premier projet était vraiment peu intéressant et même dangereux pour les piétons puisque le site propre des bus était situé le long de trottoirs rétrécis. Certainement pas une bonne idée ... Il a été retiré.

Le projet soumis à l'enquête publique début 2005 proposait un site propre pour les bus au centre de la

voirie avec un système de croisement des bus au niveau de la rue Knapen. Ce projet fut l'objet à de nombreuses critiques en ce qui concerne le profil, les largeurs proposées pour les différents usagers, etc. WIQ a demandé de supprimer le site propre inutile dans le sens vers Woluwe-Saint-Lambert.

La commission de concertation a remis un avis favorable assorti d'un grand nombre de demandes : organisation d'une demi-journée de travail, essais de gestion des phasages des feux, simulation de la fermeture Knapen, prendre des mesures pour la réduction de la vitesse, etc.

Une réunion a été organisée le 23 mars 2005 avec tous les acteurs concernés dont WIQ.

Puis, le calme jusqu'à une réunion organisée par la Commune de Schaerbeek le 20 juin 2007 avec les

habitants et WIQ. La Région, par ailleurs, a demandé de suspendre le projet pendant deux ans.

Enfin, le dernier projet mis à l'enquête publique au mois de septembre 2010, fut présenté devant une centaine de personnes lors d'une séance publique d'information le 6 septembre.

Cette nouvelle mouture propose un aménagement plus simple avec un site propre bus/vélo vers le centre, renonçant à un site vers la banlieue, mais la fermeture de l'avenue des Cerisiers au niveau de la rue Knapen est maintenue. La courbure des voiries et l'installation d'un plateau au niveau de la rue Knapen serviront à réduire la vitesse de tous les véhicules, ...

La commission de concertation a émis un avis favorable avec quelques conditions secondaires. Ce-

pendant, les communes de Schaerbeek et de Woluwe-Saint-Lambert ont émis un avis défavorable pour la fermeture de l'avenue au niveau de la rue Knapen, estimant que cette fermeture était trop pénalisante pour la mobilité des riverains.

La suite est dans les mains de la Région.

Voici donc un projet qui, on a pu le constater, n'est pas récent et qui a pu permettre à de nombreuses reprises le débat entre les habitants et les différentes autorités impliquées, ce qui a modifié profondément les plans initiaux. Et nous espérons qu'il aboutira positivement au profil des très nombreux usagers de la ligne de bus 29, usagers qui sont peu ou pas entendus dans les différents débats qui concernent cependant leur quotidien tout autant que les riverains.

Bernard Devillers

Vie citoyenne

Le droit d'interpellation citoyenne !

Peu d'habitants savent qu'il existe la possibilité pour le citoyen d'interpeller le conseil communal ; ceci est une obligation légale de la Nouvelle loi communale.

Pour inscrire un point à l'ordre du jour du conseil communal, il faut que le demandeur soit domicilié dans la commune et qu'il soit âgé de plus de 16 ans. La demande doit porter sur une question d'intérêt communal et être générale, elle ne peut pas être personnelle. Trois interpellations maximum peuvent être inscrites à l'ordre du jour de chaque conseil. Elles ne peuvent pas davantage porter sur une question déjà évoquée lors d'une interpellation précédente ou n'apporter aucun élément neuf par rapport à un débat ayant eu lieu précédemment au conseil communal. Celles-ci sont traitées en début de séance ; l'interpellateur dispose d'une première intervention de dix minutes. Le membre du collège désigné dispose de dix minutes pour répondre séance tenante. L'interpellateur dispose ensuite à nouveau de cinq minutes pour réagir. Il n'y a pas de débats sur les interpellations.

Ainsi, si vous avez une problématique d'intérêt général dans votre quartier (qui concerne par exemple la mobilité, l'espace public, la sécurité ou encore des problèmes de nuisances) qui mérite selon vous d'obtenir une publicité large auprès des conseillers communaux et une réponse de la part des autorités com-



munes, n'hésitez pas utiliser cette possibilité, à bon escient évidemment.

Bernard Devillers

La saga Attique !

Les différents systèmes mis en place à la rue d'Attique pour empêcher le passage des automobilistes ont toujours accueilli des volontaires pour tenter de passer malgré tout. Deux conducteurs vendredi passé l'ont appris à leur dépens. Le plus râlant c'est que les bus ne savent plus passer et donc que les usagers sont pénalisés par leur attitude incivique !



Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Communauté française, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

